

Willy BORSUS

Ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME,
de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Contact:

Pauline Bievez

0477/38.45.01

pauline.bievez@borsus.fgov.be



Communiqué de presse

Willy Borsus : carton plein chez les indépendants

22 février 2017

Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale Willy Borsus a présenté aujourd'hui 3 indicateurs très positifs pour les indépendants et leur sécurité sociale. En effet, leur nombre est en nette augmentation, les recettes de cotisations sont meilleures que prévues et ils sont de moins en moins nombreux à faire appel à la dispense de paiement des cotisations sociales. L'amélioration et le renforcement du statut social portent leurs fruits. En voici l'analyse détaillée.

1. LE NOMBRE D'INDÉPENDANTS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI ÉLEVÉ DEPUIS QUE LE STATUT EXISTE

Le nombre d'indépendants atteint aujourd'hui le sommet de 1.050.402 personnes. Si l'on se concentre sur les indépendants à titre principal, la hausse est spectaculaire : les chiffres de l'Inasti démontrent que depuis le 31 décembre 2014, le nombre d'indépendants à titre principal a augmenté de **18.445**, c'est-à-dire une augmentation de 2,66 % (nombre arrêté au 30/09/2016). **Cela signifie donc que chaque mois depuis 2015, ce sont en moyenne 878 nouveaux indépendants qui se lancent. Mieux encore pour le 3^{ème} trimestre 2016 : 1051 indépendants par mois qui créent une entreprise !**

A titre de comparaison, durant l'année 2013, l'augmentation n'était que de 267 nouveaux indépendants par mois (3,2 fois moins !).

« On voit que les mesures de soutien aux Indépendants et aux PME prises par le Gouvernement payent. On constate très largement que l'amélioration considérable du statut des indépendants encourage de nombreux belges à franchir le pas de l'aventure entrepreneuriale », précise le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME.

Voici la ventilation par trimestre depuis 2012 :

Année / Trimestre	Activité principale			Activité complémentaire			Total général de de personnes assujetties		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2012/1	443.261	231.180	674.441	141.894	78.122	220.016	640.934	327.721	968.655
2012/2	445.330	231.290	676.620	143.369	79.651	223.020	645.320	329.598	974.918
2012/3	446.496	232.065	678.561	143.612	80.377	223.989	647.788	331.347	979.135
2012/4	448.924	233.236	682.160	143.971	81.716	225.687	651.397	334.202	985.599
2013/1	448.205	233.041	681.246	144.309	82.772	227.081	652.354	335.451	987.805
2013/2	448.445	232.754	681.199	145.347	84.130	229.477	654.612	336.880	991.492
2013/3	448.780	233.360	682.140	145.086	84.324	229.410	655.828	338.096	993.924
2013/4	450.630	234.735	685.365	145.312	85.680	230.992	659.456	341.470	1.000.926
2014/1	449.543	234.583	684.126	144.994	86.432	231.426	659.301	342.343	1.001.644
2014/2	450.550	234.545	685.095	145.382	87.662	233.044	661.264	343.903	1.005.167
2014/3	451.391	235.794	687.185	144.751	87.796	232.547	662.517	345.653	1.008.170
2014/4	454.518	237.522	692.040	144.760	89.325	234.085	666.006	349.196	1.015.202
2015/1	454.676	237.237	691.913	143.718	89.513	233.231	665.705	348.995	1.014.700
2015/2	456.300	237.620	693.920	144.277	90.558	234.835	668.847	350.707	1.019.554
2015/3	458.118	238.998	697.116	144.216	91.073	235.289	671.549	352.884	1.024.433
2015/4	462.005	241.333	703.338	144.822	92.592	237.414	677.055	356.943	1.033.998
2016/1	463.761	241.687	705.448	145.021	93.466	238.487	679.771	358.250	1.038.021
2016/2	465.367	241.965	707.332	146.606	94.947	241.553	683.906	360.321	1.044.227
2016/3	467.062	243.423	710.485	146.727	95.850	242.577	687.249	363.153	1.050.402

En version synthétique, cela donne :

Nature d'activité Dénombrement au 30/09/2016	H	F	Total
Activité principale	467.062	243.423	710.485
Activité complémentaire	146.727	95.850	242.577
Actif après (âge) pension	73.447	23.859	97.306
Catégorie non connue	13	21	34
TOTAL	687.249	363.153	1.050.402

2. STATUT SOCIAL DES INDÉPENDANTS : UNE NOUVELLE ANNÉE RECORD

Voici les chiffres d'encaissement définitifs des cotisations sociales pour toute l'année 2016.

TOTAL ANNUEL	2014	2015	2016
Enrôlements nets	3.764.167.351,13	3.930.415.738,81	4.076.100.524,00
Encaissements	3.727.723.917,62	3.978.755.650,89	4.071.459.987,87
Taux d'encaissement	99,03 %	101,23 %	99,89%

Constats :

- Les montants enrôlés (4,08 milliards €) sont en progression de 3,7% par rapport à 2015.
- Le montant encaissé (4,07 milliards €) est lui aussi en progression (+2,3% par rapport à 2015, +9,2% par rapport à 2014).
- Le taux moyen d'encaissement pour 2016 (99,89%) est excellent, proche du taux record de 2015 (101,23%) et supérieur au taux de 2014 (99,03%).

Conclusions :

- Malgré le passage des cotisations au taux de 21,5% (au lieu de 22% en 2015), les enrôlements qui - à niveau de revenus égal - auraient dû baisser de 2,3% ont augmenté de 3,7%, soit sont passés de 3,93 milliards à 4,08 milliards. Nous avons diminué le taux des cotisations et le rendement augmente (comme en 2015).
Comme en 2015, il n'y a donc pas en 2016 d'effet négatif sur l'enrôlement qui serait lié aux possibilités d'adaptation à la baisse des cotisations sociales.
- Toujours malgré le taux de 22% passé à 21,5%, le statut social des indépendants a en 2016 encaissé près de 93 millions de plus qu'en 2015 (qui était déjà une année-record).
- Le fait d'encaisser un montant presque égal (99,89%) au montant de l'enrôlement est aussi un indicateur de la bonne santé global de l'activité des indépendants, ainsi que de la réforme et des modes de perception.
- Enfin, l'élément le plus rassurant concerne les recettes de cotisations sociales : le budget 2016 prévoyait des recettes de 3,92 milliards € ; elles s'élèvent finalement à 4,07 milliards. **Il y a donc une amélioration de 150 millions € dans les recettes des cotisations des indépendants**

Willy Borsus : « *Nous faisons toujours des estimations budgétaires très prudentes en matière de statut social des indépendants et nous sommes à 150 millions de recettes supplémentaires dans les cotisations sociales. En cette période difficile pour le budget de l'Etat, c'est inespéré.* »

3. COTISATIONS SOCIALES : LES INDÉPENDANTS LES PAIENT PLUS FACILEMENT QU'AVANT

1) Nombre de demandes reçues en 2016

2016	
Janvier	741
Février	1019
Mars	1401
Avril	967
Mai	828
Juin	1048

Juillet	657		
Août	661		
Septembre	974		
Octobre	719		
Novembre	776	Demandes sans dossier complet (approximation)	Total demandes 2016
Décembre	1388		
Total	11179	3.369	14.548

2) Evolution 2013 – 2016

	Total	Demandes sans dossier complet (approximation)	Total
2013	32.013	[inclus]	32.013
2014	23.504	3.546	27.050
2015	13.306	3.273	16.579
2016	11.179	3.369	14.548

En 3 ans, le nombre d'indépendants demandant une dispense de cotisations est passé de 32.013 à 14.548 (soit une diminution de 45.42%). La tendance à la baisse du nombre de demandes de dispense de cotisations sociales se poursuit donc très largement.

Willy Borsus : « On voit que la réforme des cotisations qui avait pour objectif de mieux coller à la réalité économique et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 porte ses fruits. On constate également le côté responsable de nos indépendants. »

3) Décisions prises au cours de 2016

2016	Total
Janvier	1492
Février	1177
Mars	1687
Avril	1662
Mai	894
Juin	1466
Juillet	334
Août	480
Septembre	1635
Octobre	1726
Novembre	1537
Décembre	1119
Total	15209

NB : le nombre de décisions 2016 est plus élevé que le nombre de demandes 2016 vu que certaines décisions 2016 portent sur des dossiers introduits l'année précédente (décalage dans le temps dû au traitement des dossiers).

A cet égard, le délai de décision a déjà été bien réduit (il était auparavant d'un an !) et l'objectif du Ministre est de le réduire encore davantage afin que l'indépendant reçoive le plus vite possible une

décision sur son dossier. Il a ainsi demandé à son administration d'examiner comment améliorer les procédures (par exemple via une automatisation) et a insisté sur le fait qu'un indépendant doit toujours pouvoir venir défendre son dossier devant la Commission des dispenses.